
Le Nouveau Contrat pour l'école. 158 décisions.

Numéro d'inventaire : 2001.00046

Type de document : texte ou document administratif

Imprimeur : Imp. SIB

Date de création : 1994

Description : Brochure grand format

Mesures : hauteur : 297 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Auteur : Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche / Lettre du Ministre de l'E.N. : François Bayrou, du 01 septembre 1994. /

Numérotation des 155 propositions du 9 mai 1994.

Mots-clés : Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)

Filière : non précisée

Niveau : non précisée

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 16

**LE NOUVEAU
CONTRAT
POUR L'ÉCOLE
1 5 8
DECISIONS**



Ministère de l'Éducation Nationale

LE NOUVEAU CONTRAT POUR L'ÉCOLE

Le Ministre de l'Éducation Nationale

1^{er} septembre 1994

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

A la fin de la précédente année scolaire, vous avez participé à la vaste consultation qui a permis l'élaboration du Nouveau Contrat pour l'École. Je tiens à vous en remercier. Au moment de la rentrée, il m'a paru utile d'adresser à chacun d'entre vous le texte intégral des 158 décisions annoncées au mois de juin.

Un grand nombre d'entre elles doit être appliqué ou expérimenté dès cette année.

Il me semble, en effet, que l'application concrète et le suivi sont aussi importants que la conception du projet.

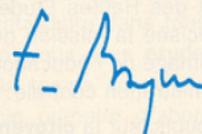
Je vous propose de vous associer personnellement à cette étape de mise en œuvre. Chaque fois que nécessaire, je demanderai que les professionnels de l'éducation que vous êtes prennent part directement à la mise au point des dispositions qui s'imposent.

C'est ainsi, par exemple, que vous serez invité à participer à la rédaction de programmes nouveaux, plus légers et mieux adaptés.

A mes yeux, le capital d'expérience qui est le vôtre est un des principaux atouts de l'entreprise d'amélioration de l'école, du collège et du lycée que nous conduisons.

Je vous prie de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, à l'expression de mes sentiments dévoués.

et chaleureuse



François BAYROU

CLARIFIER LES MISSIONS, RENFORCER L'ADHESION

L'adhésion des Français, jeunes et adultes, à l'école est la première condition de sa réussite. Or cette adhésion n'est possible que si les missions de l'école sont clairement définies. Dans le cas contraire, comme aujourd'hui, la société se tourne vers l'école pour résoudre à sa place tous ses problèmes. L'excès de cette demande nuit à l'école, autant que la méconnaissance de l'organisation scolaire.

Tous les Français sont informés des missions de l'école, afin qu'ils identifient bien le bloc école primaire/collège, lieu des enseignements fondamentaux, qui correspond à l'école obligatoire, et la diversité organisée au lycée, voie générale, technologique ou professionnelle. De la même manière, des objectifs simples sont fixés pour chacun des niveaux (par exemple, à l'école primaire : lecture silencieuse de quelques pages, lecture orale aisée, maîtrise des nombres, des opérations écrites ou mentales, etc. ; au collège l'autonomie devant le savoir, la correction et la construction dans l'expression écrite, etc.)

Les programmes sont réécrits. Ils sont mis en cohérence avec les cycles, allégés et recentrés sur l'essentiel. Ils doivent rechercher une meilleure cohérence dans la durée et entre les différentes disciplines. Ils doivent être lisibles par tous, au moins dans une version simplifiée. Élèves et parents en ont communication au début de chaque année scolaire. Tous les enseignants sont associés à la préparation des programmes. Un débat permet d'informer périodiquement le Parlement sur les objectifs et les contenus de l'enseignement.

Une meilleure continuité est recherchée dans l'organisation de l'école : la dernière année de l'école primaire, la classe de troisième, celle de terminale, deviennent un temps de préparation au passage à l'étape suivante, au collège, au lycée, dans les formations universitaires ou spécialisées.

Pour rechercher les moyens de valoriser l'image de l'école, est créé un Institut des Hautes Études de l'Éducation nationale et précisée la mission de défense et de promotion de l'image de l'Éducation nationale, dévolue à son administration centrale.

Enfin, un groupe de travail public sur la citoyenneté permet de préciser ce que la nation entend demander à l'école en matière de transmission des valeurs communes des Français.

Ecole et collège : l'école fondamentale

A partir des programmes est déterminée une liste d'objectifs simples indiquant le niveau qui doit être atteint par chaque élève à la sortie de l'école primaire et du collège. Par exemple à l'école primaire : lecture silencieuse de 10 pages sans fatigue, lecture orale aisée, connaissance des nombres et des opérations, pratique du calcul mental, etc. (rentrée 1995) [1]

Les objectifs de connaissance et de savoir-faire que doivent atteindre les élèves à la sortie du collège dans les différentes matières enseignées sont clairement établis. (rentrée 1995) [2]

Les programmes : allègement et recherche de cohérence

De nouveaux programmes sont élaborés à l'école primaire et au collège. Mis en cohérence avec les cycles, ils sont allégés et recentrés sur les savoirs essentiels. Ils sont d'une lecture aisée. (rentrée 1995) [3]

Les programmes du collège privilégient la maîtrise des acquis de base. Ils sont concentrés sur l'essentiel. De meilleures cohérences entre les disciplines sont recherchées. (rentrée 1995) [4]

Des programmes accessibles à tous

Un débat au Parlement permet d'informer périodiquement celui-ci sur les objectifs et les contenus d'enseignement. (automne 1994) [5]

À l'école primaire et au collège, les parents d'élèves sont informés, en début d'année, du contenu des programmes et des objectifs poursuivis. (rentrée 1995) [6] [7] [8]

Une version simplifiée des programmes est communiquée aux élèves des collèges et des lycées. (rentrée 1995) [9]

Tout nouvel enseignant reçoit l'ensemble des programmes du niveau dans lequel il enseigne et est informé de la cohérence des programmes de sa discipline. (rentrée 1995) [10] [11]

Les professeurs associés à l'élaboration des programmes

Les enseignants du premier et du second degré sont directement associés à l'élaboration des programmes et à la définition des épreuves d'examen. [12]

Les objectifs des programmes sont clarifiés. En classe de seconde, ils privilégient l'adaptation au lycée et la consolidation des méthodes. Ils préparent progressivement au choix des différents parcours de réussite. [13]

La recherche de la continuité

Une meilleure continuité est recherchée entre le premier degré, le collège, le lycée, la poursuite d'études et les sorties après les diplômes du second degré. [14]

La dernière année de l'école primaire est un temps privilégié de préparation à la 6ème. Une meilleure liaison est organisée en coopération entre les enseignants du premier degré et du collège. (rentrée 1994) [15]

La classe de 3ème devient un temps privilégié de préparation aux enseignements généraux, technologiques ou professionnels des lycées : formation à l'orientation, information sur les voies à suivre et les métiers. (rentrée 1995) [16]

Une plus grande cohérence entre les différentes terminales et les classes préparatoires est assurée. (rentrée 1995) [17]

Valoriser l'image de l'école

Il est créé un Institut des Hautes Études de l'Éducation Nationale dont la mission est de rassembler des responsables de haut niveau de différents secteurs d'activité souhaitant approfondir leur réflexion par l'étude en commun des grandes questions qui se posent dans le domaine de l'éducation et de la formation. (1995) [18]

Pour valoriser l'image des enseignants et de l'école, la Direction de l'Information et des Technologies Nouvelles est chargée de mettre en place un service d'information et de relations publiques de l'Éducation nationale. (rentrée 1994) [19]

Réfléchir à la citoyenneté et préciser les attentes de la Nation

Un groupe de travail sur la citoyenneté est mis en place. [20]

POUR LUTTER CONTRE L'INÉGALITÉ, PRIORITÉ AU FONDAMENTAL

C'est la maîtrise des fondamentaux, langue française, méthodes de travail personnel, lecture et écriture, calcul, repères pour la vie personnelle et sociale, etc. qui fait l'inégalité face à l'école. Cette inégalité doit se corriger tôt. Si cette maîtrise n'est pas acquise, l'accumulation des heures de cours est vaine.

La langue française, orale et écrite, est la première priorité. Toutes les disciplines doivent s'ouvrir et contribuer à ce travail sur la langue, l'expression, le vocabulaire, la syntaxe et l'orthographe. L'horaire de Français est augmenté en classe de sixième.

Un observatoire national de la lecture est créé. Composé de scientifiques, de praticiens, de parents, il a pour tâche d'évaluer les approches pédagogiques, de suggérer de nouvelles recherches, d'inspirer la formation continue des maîtres. Il rend un rapport annuel.

La méthodologie, pour "apprendre à apprendre", est introduite dans tous les programmes et à tous les niveaux. Des études dirigées sont organisées sur le temps scolaire dans toutes les classes de l'école primaire d'abord, du collège ensuite. Les élèves de l'école primaire n'ont ainsi plus de devoirs écrits à faire chez eux, mais des leçons à apprendre (réhabilitation de la mémoire).